

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 02 avril 2026 à 20h00**

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Convocation et Publication

**Date de convocation : 27/03/2026**

**Date de publication : 27/03/2026**

Décompte des Conseillers

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3**

**Nombre de conseillers absents : 1**

**Quorum (8) : atteint**

**PRÉSENCES**

Étaient présents

**Jocelyn DUVAL, Maire ; Alain GERARDIN, Sylvie CROISSANT ACLOQUE, Bénédicte JINVRESSE, Sophie PERRET, Christian CHAUDET, Christophe PONETTE, Cécile RICO, Stéphane LUNVEN, Flore SPECQUE, Jérôme SAUVAN, Conseillers.**

Étaient excusés

**Marie-Paule BARON PEZIERE ayant donné pouvoir à Jocelyn DUVAL, Thierry YOUNG ayant donné pouvoir à Alain GERARDIN, Manon YOUNG ayant donné pouvoir à Sylvie CROISSANT ACLOQUE.**

Était absent : **Tom INNOCENTI.**

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Sophie PERRET en qualité de secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

- 1. Fixation des indemnités de fonction des élus ;**
- 2. Vote des taux ;**
- 3. Création et composition de la commission municipale permanente des finances ;**
- 4. Nomination d'un référent communal ambroisie ;**
- 5. Désignation du correspondant défense ;**
- 6. Désignation du délégué élu du Comité National d'Action Sociale ;**
- 7. Syndicat départemental d'Energies de la Drôme : Désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité syndical ;**
- 8. Territoire d'Energie Drôme - Renforcement du réseau (100% SDED) à partir du poste Route de Marsanne ;**

**Délibérations adoptées à l'unanimité** : N°2026-06-01 ; 2026-06-03 ; 2026-06-04 ; 2026-06-05 ; 2026-06-06 ; 2026-06-07 ; 2026-06-08.

## **OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES**

**Jocelyn DUVAL** – remercie les membres présents et annonce que le Conseil va suivre l'ordre du jour. Il précise que tous ont reçu les documents de travail qui vont être étudiés.

## **DÉLIBÉRATIONS**

|                                                             |
|-------------------------------------------------------------|
| N°2026/06/01 – FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS |
|-------------------------------------------------------------|

### **DISCUSSION**

#### **Contexte**

**Jocelyn DUVAL** – rappelle le contexte de cette délibération. Il explique qu'il y a deux changements importants : la commune a dépassé les 1 000 habitants, et il y a eu une réévaluation du taux des indemnités par une loi votée fin d'année 2025. Ces deux éléments font que les taux maximums ont augmenté pour tous les élus. Le taux maximum est appliqué par défaut pour le maire. En revanche, pour les adjoints, il faut fixer un taux. Il précise que le taux pour le maire était de 40,3% et passe maintenant à 55,70%, ce qui représente une augmentation brute de 1 600 euros à 2 289 euros. Pour les adjoints, on passe du simple au double, de 439 euros à 878,83 euros.

#### **Position du maire**

**Jocelyn DUVAL** – propose de ne pas augmenter son taux et restera à celui du précédent mandat. En revanche, il propose que le taux d'indemnité des adjoints soit augmenté au maximum légal, soit 21,38%.

#### **Questions**

**Christophe Ponette** – interroge sur l'existence d'une enveloppe globale à respecter.

**Jocelyn DUVAL** – confirme qu'il y a une enveloppe globale mais qu'elle est respectée car le nombre d'adjoint maximal n'est pas atteint.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a dépassé les 1 000 habitants et qu'une loi de fin 2025 a réévalué les taux d'indemnités des élus. Les fixations des taux des élus sont fixées par un pourcentage par rapport à l'indice brut de la fonction publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de fin 2025 portant réévaluation des indemnités de fonction des élus,

Considérant que le taux maximum pour le maire passe de 40,3% à 55,70%, soit une indemnité brute passant de 1 600 euros à 2 289 euros,

Considérant que le taux maximum pour les adjoints passe de 439 euros à 878,83 euros,

Considérant que le maire souhaite maintenir son indemnité au taux du précédent mandat,

Considérant la nécessité d'augmenter l'indemnité des adjoints compte tenu de leur présence et de leur investissement,

Considérant que l'enveloppe globale est respectée,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DÉCIDE** de maintenir l'indemnité du maire au taux de 40.30 % correspondant à celui du précédent mandat,

**FIXE** l'indemnité des adjoints au taux maximum de 21,38%,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mode de Scrutin : **main levée**

(Si scrutin public : nom des votants et sens du vote)

## N°2026/06/02 – FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

### DISCUSSION

#### Présentation

**Jocelyn DUVAL** – présente le deuxième point concernant les taux des taxes, notamment foncières bâties, non bâties, et l'équivalent de la taxe d'habitation. Il indique que dans les documents, il y a une simulation avec le maintien en l'état des taxes ou une augmentation de 0,5%, 1%, 1,5% jusqu'à 2%. Il explique qu'on reçoit en ce moment les factures des différents services publics qui ont tous augmenté de plus de 1% leurs dépenses, sachant que le taux d'inflation actuellement est supérieur à 2% et cela depuis plusieurs années. Sur le précédent mandat, il y a eu zéro augmentation sur les deux années Covid, et ensuite il avait été voté des augmentations de 0,5% par an.

#### Proposition

**Jocelyn DUVAL** – souligne que les montants des dotations versées par l'État sont encore à la baisse, de largement plus de 1%. Compte tenu des investissements à mener sur la durée du mandat et de l'inflation qui a été largement supérieure à l'augmentation des taux depuis 6 ans, il propose une augmentation du taux des taxes de 1%, ce qui reste très léger et qui représenterait 5 700 euros sur 1 000 habitants.

#### Échanges

**Christian CHAUDET** indique que, pour les contribuables, l'augmentation dépassera 1% sur la taxe foncière en raison des autres hausses décidées par le département et par d'autres taxes supplémentaires.

**Jocelyn DUVAL** précise que la décision sur les taxes foncières appartient au département ou aux autres instances, qui peuvent réévaluer les bases. Nous ne contrôlons que notre taux, pas les bases.

**Jérôme SAUVAN** trouvait bien de réévaluer de 0.50 % de manière régulière sur le mandat.

**Bénédicte JINVRESSE** soutient la proposition d'un taux de 1 % en raison des nouveaux projets et du faible niveau d'augmentation dans le village lors du dernier mandat.

**Sophie PERRET** – exprime son avis personnel en indiquant qu'avant 2020, quand il y avait eu l'investissement d'aménagement de la route de Charols, les augmentations avaient été de 1% en 2016, 2017, 2018. Elle a toujours été favorable à une augmentation légère et régulière de 0,5% chaque année, mais là, pour cette année et vu les investissements à venir, elle est favorable à 1%. Ensuite, elle serait plutôt favorable à reprendre un rythme d'augmentation de 0,5% chaque année, en fonction des événements qui pourraient survenir.

## Réserves

**Christian CHAUDET** – exprime que 1%, ce n'est pas beaucoup, mais ce qui lui fait peur, c'est qu'on est dans une période de crise, entre autres une crise du gasoil, de l'essence qui est très chère aux Français. S'il y a des Français qui ont des moyens et qui arrivent à anticiper la crise, il y en a d'autres qui sont à l'euro près. Dans une période difficile comme ça, c'est compliqué.

**Sylvie CROISSANT ACLOQUE** souligne que les dépenses de la Mairie sont affectées par diverses hausses, notamment celles des matières premières et matériaux de construction, qui devraient encore augmenter dans le contexte actuel.

**Christophe PONETTE** indique qu'il ne considère pas comme sérieux de demander l'attribution d'un taux à ce stade, puisqu'il n'a actuellement aucune visibilité sur les finances de la commune. Il remet en question la méthode consistant à voter sans avoir reçu au préalable des informations sur le budget validé par le mandat précédent. Il précise qu'il n'est pas contre la proposition mais qu'il demande qu'on lui présente un budget. Il précise qu'on nous demande de voter une fourchette à la hausse des taxes mais qu'on ne nous demande pas de voter à la baisse un pourcentage sur les taux de fonctionnement.

**Cécile RICO** valide la remarque de M. PONETTE, car, nouvellement arrivée, elle estime ne pas avoir les éléments nécessaires pour donner son avis.

## Justifications

**Jocelyn DUVAL** entend et comprend ces remarques. Il donne en exemple nos charges de fonctionnement notamment celles du personnel qui sont largement en hausse supérieure à 1% et signalent que toutes les factures signées actuellement sont toutes à la hausse de plus de 1%. Au fur et à mesure, la commune diminue sa capacité et son excédent de fonctionnement qui lui permet de fonctionner. Les périodes de crises deviennent malheureusement régulières. Concernant le budget, celui-ci a été approuvé lors du précédent mandat afin d'inclure l'emprunt nécessaire pour la salle des fêtes dans les délais requis. Il aurait aussi préféré que ce point fasse l'objet d'une discussion collective, mais en raison de l'urgence des circonstances, ils n'ont pas pu faire autrement, il invite chacun à consulter son compte rendu et précise que le budget est à la disposition de toute personne en faisant la demande.

**Cécile RICO** – se dit convaincue par les arguments donnés, notamment sur les charges de fonctionnement qui augmentent tous les ans. Pour elle, aucun souci pour 1%.

**Stéphane LUNVEN** – vote, vu le contexte et au vu des futures réalisations, pour 1%.

**Sophie PERRET** – se positionne sur 1%.

**Christian CHAUDET** – indique qu'il avait une hésitation entre 0,5 et 1. Vu les explications au moment des salaires, il va aller sur 1 %

**Bénédicte JINVRESSE** – se positionne sur 1% aussi vu les projets du mandat

**Jocelyn DUVAL** – se positionne sur 1%

**Alain GERARDIN** – se positionne aussi pour 1%.

**Christophe PONETTE** – s'abstient.

**Jérôme SAUVAN** – se positionne pour une hausse de 0,5%.

**Flore SPECQUE** vote pour 1%.

**Jocelyn DUVAL** – constate que l'augmentation de 1% est approuvée à 13 voix.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit fixer les taux des taxes locales pour l'année 2026, notamment les taxes foncières bâties, non bâties, et l'équivalent de la taxe d'habitation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les simulations présentées,

Considérant la nécessité de recettes supplémentaires compte tenu de la baisse des dotations de l'État et de l'augmentation des charges de fonctionnement,

Considérant que le taux d'inflation est largement supérieur à 1%,

Considérant les investissements à réaliser,

**DÉCIDE** d'augmenter les taux des taxes locales de 1% pour l'année 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**PREND ACTE** que des réajustements budgétaires seront nécessaires prochainement compte tenu des recettes prévisionnelles différentes de celles du budget approuvé.

Mode de Scrutin : main levée

(Si scrutin public : nom des votants et sens du vote)

**N°2026/06/03 – CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE DES FINANCES**

### **DISCUSSION**

#### **Présentation**

**Jocelyn DUVAL** – explique que le CGCT donne la possibilité de créer autant de commissions permanentes qu'on le souhaite, leur organisation, leur fonctionnement...etc

Une fois créées, elles existent pour toute la durée du mandat et sont destinées à être réunies.

Il pense que la seule commission permanente qui doit être créée, c'est celle des finances, puisque c'est celle qui est impliquée dans la préparation des budgets. C'est celle qui est aussi impliquée, à son sens, sur les projets d'investissement.

## Composition

**Jocelyn DUVAL** – propose une commission de cinq membres. Il se propose pour en faire partie, ainsi qu'avec **Alain GERARDIN**. Il fait ensuite un appel à candidatures.

## Candidatures

**Sophie PERRET, Jérôme SAUVAN et Christophe PONETTE** – se portent volontaire.

**Christian CHAUDET** – souhaiterait également y participer.

**Jocelyn DUVAL** suggère l'arrêt de la commission composée de six membres : Jocelyn DUVAL, Alain GERARDIN, Christophe PONETTE, Jérôme SAUVAN, Sophie PERRET et Christian CHAUDET.

## **DÉLIBÉRATION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DÉCIDE** de créer une commission permanente des finances pour la durée du mandat,

**ARRÊTE** la composition de la commission des finances à six membres : Jocelyn DUVAL, Maire, Alain GERARDIN, Christophe PONETTE, Jérôme SAUVAN, Sophie PERRET et Christian CHAUDET.

**PRÉCISE** que la commission sera présidée par le Maire,

**AUTORISE** les auditeurs libres à assister aux réunions de la commission des finances,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mode de Scrutin : main levée

(Si scrutin public : nom des votants et sens du vote)

|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| N°2026/06/04 – DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS COMMUNAUX AMBROISIE |
|--------------------------------------------------------------|

## **DISCUSSION**

### **Rôle**

**Jocelyn DUVAL** – explique qu'on a l'obligation pour lutter contre cette plante invasive et allergène de désigner dans chaque commune un référent qui est responsable d'informer la population sur l'ambroisie, de sensibiliser aussi les propriétaires de terrains sur lesquels il y a de l'ambroisie et les exploitants agricoles, de supprimer l'ambroisie et de les éduquer ou les sensibiliser à savoir comment la supprimer. C'est un rôle qui s'exerce en pleine période estivale de juillet à fin septembre.

## **Candidatures**

**Sophie PERRET** – souhaite que ce rôle de référent soit exercé à deux car ce n'est pas une tâche facile. Elle se porte volontaire, ses contacts avec les agriculteurs facilitent la communication, surtout que l'ambroisie se trouve principalement sur des parcelles agricoles. Elle souhaite un accompagnement pour organiser des missions d'information et propose des journées d'arrachage citoyennes, car les agriculteurs ne peuvent pas gérer seuls ce travail important.

**Jocelyn DUVAL** confirme en effet que l'association « Stop ambroisie » organise pendant tout l'été des arrachages en semaine sur le Roubion. Il est d'accord avec la nomination de deux référents.

**Sylvie CROISSANT ACLOQUE** se porte volontaire pour être avec Sophie PERRET.

### DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DÉSIGNE** Sophie PERRET et Sylvie CROISSANT ALCOQUE en qualité de référents communaux Ambroisie,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mode de Scrutin : main levée

(Si scrutin public : nom des votants et sens du vote)

|                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| N°2026/06/05 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE |
|-----------------------------------------------------|

### DISCUSSION

#### Rôle

**Jocelyn DUVAL** – indique que le correspondant défense sera l'interlocuteur privilégié avec toutes les forces d'intervention de gendarmerie ou de police, département. M. Alain GERARDIN s'est porté unique candidat.

### DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DÉSIGNE** Alain GERARDIN en qualité de correspondant défense,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mode de Scrutin : main levée

(Si scrutin public : nom des votants et sens du vote)

|                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| N°2026/06/06 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ÉLU AU CNAS |
|-----------------------------------------------------|

### DISCUSSION

#### Rôle

**Jocelyn DUVAL** – explique qu'on doit désigner et élire quelqu'un au sein du conseil municipal pour siéger au sein du CNAS.

#### Candidature

**Jocelyn DUVAL** annonce que Bénédicte JINVRESSE est volontaire. Aucun autre conseiller ne se présente pour ce rôle.

### DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DÉSIGNE** Bénédicte JINVRESSE en qualité de déléguée élue au CNAS,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mode de Scrutin : main levée

(Si scrutin public : nom des votants et sens du vote)

**N°2026/06/07 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DROME : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR PARTICIPER A L'ELECTION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL**

#### **DISCUSSION**

##### **Rôle**

**Jocelyn DUVAL** – explique que ce n'est pas pour siéger au sein du syndicat départemental des énergies de la Drôme, c'est pour avoir des représentants qui vont aller voter pour l'élection des délégués du comité syndical.

#### **CANDIDATURES**

**Sophie PERRET** – précise pour les nouveaux arrivants que le TE26 est propriétaire du réseau électrique et s'occupe de notre éclairage public. Elle se porte volontaire.

**Stéphane LUNVEN**– se porte aussi volontaire.

#### **DÉLIBÉRATION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DÉCIDE** de ne pas procéder par scrutin secret,

**DÉSIGNE** Stéphane LUNVEN et Sophie PERRET en qualité de représentants de la commune pour aller voter au comité syndical du Syndicat des Énergies de la Drôme (TE26),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mode de Scrutin : main levée

(Si scrutin public : nom des votants et sens du vote)

**N°2026/06/08 – TERRITOIRE D'ÉNERGIE DROME - RENFORCEMENT DU RESEAU (100% SDED) A PARTIR DU POSTE ROUTE DE MARSANNE**

#### **DISCUSSION**

##### **Présentation**

**Jocelyn DUVAL** indique que Montélimar Agglo Habitat a demandé au SDED de renforcer le réseau pour le projet de la Maison EVEQUE.

Des travaux de tranchée seront réalisés entre le poste source de la route de Marsanne et la maison à l'angle du village ; leur coût est d'environ 30 000 euros, sans participation financière de la commune.

## DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le projet du SDED (TE26) pour les travaux de la Maison EVEQUE,

**APPROUVE** le plan de financement présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mode de Scrutin : main levée

(Si scrutin public : nom des votants et sens du vote)

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Rencontre avec les services de gendarmerie

**Jocelyn DUVAL** informe qu'il a été reçu, accompagné d'Alain GERARDIN, en début de semaine par les services de gendarmerie à la brigade des Tourrettes, où ils ont présenté leurs données statistiques. Il précise que la priorité des services de gendarmerie sur le territoire concerne les violences intra-familiales (VIF).

**Alain GERARDIN** présente la structure des brigades, avec la brigade mère des Tourrettes supervisant celles de Marsanne et Puy St Martin, soit un effectif total de 21, mais de 18 réellement ce qui reste bien. Il décrit aussi les services établis pour maintenir le lien entre la gendarmerie, les communes et leurs élus. L'accueil du public a lieu uniquement à Marsanne (le mardi et samedi) ou aux Tourrettes, et non à Puy St Martin. Nous ne dépendons pas de Montélimar qui est sous la compétence de la police nationale.

Il est mentionné l'existence d'un système d'intermédiation en cas de violence au sein du collège entre enfants ou avec du personnel enseignant, pour qu'en cas de situation de violence, il soit possible de solliciter l'intervention de la gendarmerie, avec l'accord préalable des familles, afin d'assurer un rôle de médiation. À ce jour, le service n'a jamais été demandé au Collège de Cléon d'Andran, et Sylvie CROISSANT ACLOQUE, membre du conseil, ne le connaissait pas.

Le Conseil aimerait une présence plus accrue sur la commune.

### 2. Service minimum obligatoire dans les écoles

**Jocelyn DUVAL** rappelle que le service minimum obligatoire concerne uniquement le temps d'enseignement, et non l'accueil, le périscolaire ou la cantine. Il rappelle qu'actuellement, c'est l'agglo qui gère l'accueil et qui en a donc la responsabilité.

### 3. Conseil des Jeunes

M. Le Maire rappelle qu'au cours de notre campagne, la création d'un conseil des jeunes a été mentionnée. Il suggère de former un groupe de travail chargé de mettre ce projet en œuvre et lance un appel à candidature. Flore SPECQUE, Bénédicte JINVRESSE et Sylvie CROISSANT ACLOQUE se déclarent volontaires.

4. Création d'un Groupe de travail « Convivialité collective »

M. Le Maire souhaite rapidement la création d'un groupe de travail qui réfléchira sur les différentes actions à mettre en place sur la commune afin de restaurer du lien social, de la participation citoyenne... Ces actions pourraient notamment être d'organiser un accueil des nouveaux arrivants, des actions citoyennes (nettoyage des fossés, ...), référents de quartier (fête des voisins), accueil des jeunes de 16 ans pour le recensement, réunion publique, etc

Il recherche 3 à 5 volontaires. Pour le moment se sont portés volontaires : Jocelyn DUVAL, Bénédicte JINVRESSE et Sophie PERRET pour participer à ce GT.

Il précise que ce groupe est ouvert aux habitants, qui seront directement contactés par le Maire.

5. Feux d'artifice

**Christian CHAUDET** – explique avoir repris le dossier du feu d'artifice. L'objectif est de pouvoir organiser le feu d'artifice le dimanche 24 mai à 23h au niveau de la chambre d'agriculture et de la piste d'athlétisme afin de ne pas stopper la fête qui sera sur la place du Collège et éviter tout déplacement de foule.

Il doit voir l'artificier pour organiser cela dans les meilleures conditions et s'assurer de la faisabilité d'un tel feu d'artifice et le public serait sur le parking des écoles.

6. Date du prochain conseil municipal

Jocelyn DUVAL informe de la fréquence des conseils en général le dernier jeudi des mois.

Jocelyn DUVAL fixe le prochain Conseil Municipal le 30 avril 2026 à 20h à confirmer avec les secrétaires.

**Fin de séance à 21h30**

**Le Maire,**  
Jocelyn DUVAL.



**La secrétaire de séance,**  
Sophie PERRET.